

REGLEMENT INTERIEUR 20ème Rapide du Blitz Society

Article 1 : Informations générales

Le club de Palamède Echecs organise son 20^{ème} trophée du Blitz Society le 11 décembre 2022 au 4 rue du Sabot, Paris 6^{ème}.

En cas de prise de licence sur place, la licence sera prise auprès du Club de Palamède Echecs.

Le tournoi est homologué par la Fédération française des échecs sous le n° 57676.

Les résultats du présent tournoi seront comptabilisés pour le classement Elo FIDE et FFE rapide du mois de janvier 2023.

Article 2 : Règles du jeu applicable

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Antalya (Turquie) en octobre 2017 et applicable à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il sera fait application des règles de l'annexe A4 relative aux règles d'échecs en parties rapides non supervisées.

Au cours d'une partie, un premier coup illégal achevé et constaté sera sanctionné par un ajout de 2 minutes à la pendule de l'adversaire, le deuxième coup illégal mettra fin à la partie avec perte de celle-ci sauf si l'adversaire ne peut mater par une suite de coups légaux.

Article 3 : Appariement

Les appariements seront réalisés avec l'assistance du logiciel PAPI dans sa version la plus récente. Ils sont réalisés au système suisse intégral.

Article 4 : Cadence de jeu

Chaque joueur dispose de 10 minutes + 2 secondes par coup, dès le premier coup.

Article 5 : Nombre et horaires des rondes

6 rondes sont prévues dans le cadre du tournoi.

La 1^{ère} ronde est prévue à 10h00.

Une pause de quelques minutes aura lieu entre chaque ronde.

Remise des prix prévisionnelle vers 14h00.

Article 6 : Pointage et licence

Tous les joueurs devront pointer entre 9h et 9h45. Les joueurs qui pointeront après seront appariés à la ronde n° 2.

Article 7 : Inscriptions et droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de 20 €.

Inscriptions en ligne sur <https://www.blitzsociety.fr/tournois>. Inscriptions sur place avant 9h45 dans la limite des places disponibles.

Article 8 : Prix — Récompenses

Les prix sont attribués à la place selon le classement final (incluant les départages) aux trois premiers du tournoi. 1er : 150€ / 2ème 100€ / 3ème 50€. Les prix seront être donnés sous forme de bons cadeaux, des prix spéciaux peuvent être donnés.

La liste définitive des prix sera affichée au plus tard avant la fin de la ronde 3.

Article 9 : Résultats des matchs

Le classement est établi au nombre de points selon le barème ci-dessous :

Victoire : 1 point

Partie nulle : 0,5 point

Perte : 0 points

Dans le cas où une erreur a été commise (saisie des résultats, jeu avec les mauvaises couleurs...), les joueurs concernés par le match devront impérativement le signaler au plus tard avant la fin du tournoi.

- Si le signalement intervient après l'affichage des appariements mais avant la fin de la prochaine ronde, il en sera tenu compte pour les appariements à venir.
- S'il intervient après la fin de la ronde suivante, la correction aura lieu après le tournoi et uniquement dans le cadre du calcul du classement du joueur.

Article 10 : Propositions de parties nulles par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 11 : Annonce des résultats à la table de marque

Les résultats sont à annoncer à l'arbitre par le vainqueur. En cas de match nul, les blancs viennent annoncer le résultat.

Article 12 : Forfaits

Les joueurs seront déclarés forfait 10 minutes après le début de la ronde.

On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 13 : Usage du téléphone portable et des équipements électroniques

Il est rappelé aux joueurs et aux spectateurs qu'aucun téléphone ou équipement électronique allumé n'est autorisé dans la salle de jeu. Tout équipement électronique ou téléphone devra être rangé dans un sac.

Lors d'une partie en cours, si le téléphone ou l'équipement électronique d'un des joueurs sonne ou vibre, celui-ci perd immédiatement la partie.

Article 14 : Arbitrage et intervention de l'arbitre

L'arbitrage est assuré par Stéphane GOBERT, N66729, AFO2.

Si l'arbitre voit un coup illégal ou un drapeau tombé, il l'annoncera.

Article 15 : Classement final - Départages en cas d'égalité

En cas d'égalité, les départages s'appliquent dans l'ordre suivant pour déterminer le classement final : Bucholz Tronqué puis Performance.

Article 16 : Divers

La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

Signatures de l'organisateur et de l'arbitre

L'arbitre : Stéphane Gobert

L'organisateur : Vincent Riff